

BVGer E-1070/2015 vom 25. Februar 2015

Bundesverwaltungsgericht, 2015-02-25, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-1070_2015

FR: TAF E-1070/2015 du 25 février 2015

IT: TAF E-1070/2015 del 25 febbraio 2015

Regeste

Asile et renvoi (délai de recours raccourci)

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

Les frais de procédure, d'un montant de 600 francs, sont mis à la charge des recourants. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal dans les 30 jours dès l'expédition du présent arrêt.

E. 3

Le présent arrêt est adressé aux recourants, au SEM et à l'autorité cantonale. Le juge unique : La greffière : William Waeber Isabelle Fournier Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.